



**Monsieur Stéphane Lambert**  
**Directeur de la Direction de Ligne**  
**CITI TER Auvergne-Rhône-Alpes**  
**Gare de Lyon Perrache**  
**14, cours de Verdun Rambaud 69002 Lyon**

**Lyon, le 16 octobre 2023**

Objet : Préavis de grève

Suite à la Demande de Concertation Immédiate déposée le 06 octobre 2023, nous avons été reçus le 09 octobre 2023.

Cependant, malgré notre rencontre, des désaccords subsistent sur les points suivants :

Etant donné :

- que la nature du travail effectué par les CRTT sur l'Ouest Lyonnais est totalement assimilable à un travail de TB voyageur en EAS (ligne RFN en mode train à 100 %, pas de mode tram)
- les difficultés permanentes de recrutement au grade CRTT
- les problèmes liés au parcours pro CRTT vers TB
- les problèmes de mutation liés au métier de CRTT
- que 25 % des effectifs de l'Ouest Lyonnais sont constitués de renforts dont une majorité de TB de Perrache.

Nous demandons :

- L'arrêt de l'exploitation des lignes de l'Ouest Lyonnais Lyon Saint Paul à Sain Bel et Lyon Saint Paul à Brignais par des TA CRTT au Titre 2
- L'arrêt des écoles initiales CRTT au profit d'écoles initiales TB à Lyon Perrache
- La mise en école CRTT vers TB des derniers CRTT restants.

Par conséquent, conformément à l'article L2512-2 du code du travail, notre organisation syndicale, SUD Rail Lyon vous dépose un préavis de grève qui couvrira tous les jours **la période de 05h24 à 09h13 et il débutera le lundi 23 Octobre 2023 à 05h24** pour une durée illimitée. Il concerne l'ensemble du personnel de la DDL CITI, ainsi que tous les agents amenés à les remplacer.

Dans l'attente de vous rencontrer, recevez nos salutations syndicales.

Pour SUD-Rail, Emmanuel SCHMIT